

ELEMENTS RELATIFS A LA REPRISE DU PERSONNEL

En application de l'article 7 de la Convention collective nationale des entreprises de propreté et services associées du 26 juillet 2011

LOT N° 7

Documents versés au règlement de consultation :

MC ST MAUR et DOJO

SPIP Indre 36 et Pôle Formation, déménagement en Mars 26. Etablissement non concerné par une reprise

Éléments relatifs à la reprise du personnel

En application de l'article 7 de la Convention collective nationale des entreprises de propreté et services associés du 26 juillet 2011 qui impose, sous certaines conditions l'obligation de reprise des personnels en place au nouveau prestataire, les données suivantes sont à réclamer au prestataire en place afin de les joindre au dossier de consultation des entreprises (DCE) :

Qualification	Ancienneté	Coefficient salarial	Taux horaire	Type de contrat	Heures mensuelles	Rémunération brute mensuelle	Autres éléments nécessaires à l'appréciation de la masse salariale (prime panier...)
ASP	28/07/2025		12.38	CDI	54.17	670.62	Prime annuelle + indemnités transports
ASP	08/01/2026		12.38	CDI	54.17	670.62	Prime annuelle + indemnités transports

Le 8/01/2026

MULTIS

11 ZA des Champs Forts
36100 ST AOUSTRILLE
SIRET 351 139 407 00040 - APE 8121Z